



SCIERIE DU MELEZIN

Quartier du Pradas

04370 VILLARS-COLMARS

DEMANDE DE RÉGULARISATION D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIÈCE JOINTE N°7 – NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

(Selon le 7° de l'article R.181-13 du code de l'environnement)

Département des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Commune de VILLARS-COLMARS

Lieu-dit "Les Pradas"



Le Myaris - 355, rue Albert Einstein
Pôle d'activités des Milles
13852 Aix-en-Provence cedex 3
Tél. : 04-42-27-13-63

Mars 2020



Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification	Approbation
1.0	05/03/2020	Conception du document	<p>Julie REYNAUD, Chargée d'études GEOENVIRONNEMENT</p> <p>GEOENVIRONNEMENT Le Myaris - ZI Les Milles 355 Rue Albert Einstein 13852 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 Tél/Fax : 04 42 27 13 63 SIRET : 514 127 489 00029</p>	<p>Marie-Laure EYQUEM, Chef de projet GEOENVIRONNEMENT</p> <p>GEOENVIRONNEMENT Le Myaris - ZI Les Milles 355 Rue Albert Einstein 13852 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 Tél/Fax : 04 42 27 13 63 SIRET : 514 127 489 00029</p>	<p>Magali BRUEL, Co-gérante SCIERIE DU MELEZIN</p> <p>SCIERIE DU MÉLEZIN Quartier du Pradas 04370 VILLARS-COLMARS ☎ 04 92 83 36 40 - Email : scieriemelezin@orange.fr RCS Manosque 832 553 580 Naf 1610A</p> <p>Co-gérant </p>

La société SCIERIE DU MELEZIN est une Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée (SCOP ARL) immatriculée au Registre du Commerce depuis octobre 2017. Elle exploite la scierie du même nom située sur la commune de VILLARS-COLMARS, dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) et prend ainsi la succession des Établissements GUIRAND (ancien exploitant).

Lors de la création de la SCOP par 3 anciens salariés de la scierie, ces derniers ont été informés de la nécessité de régulariser leurs activités vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ainsi, après avoir régularisé l'ensemble des activités soumises à Déclaration, la société a dû régulariser la présence d'un bac de traitement du bois au titre de la rubrique 2415 de la nomenclature. En l'occurrence, ce bac de produit de traitement et de préservation du bois dont le volume est de 17 m³ au maximum correspond à une activité soumise au régime de l'Autorisation au titre de la réglementation sur les ICPE.

Ce type d'ICPE a nécessité la réalisation d'une procédure d'examen au cas par cas selon le tableau annexé au R.122-2 du Code de l'Environnement, dont le dossier a été réalisé par le bureau d'études GEOENVIRONNEMENT, conformément aux prescriptions de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement.

L'examen au cas par cas a mené à l'arrêté du 01/08/2018 confirmant à la société SCIERIE DU MELEZIN que son projet n'était pas soumis à l'étude d'impact, jugeant l'absence d'impacts significatifs de ce dernier sur l'environnement.

En application de cet arrêté, l'exploitant est tenu de réaliser un dossier de demande d'autorisation à étude d'incidence environnementale (et non étude d'impact) établi en application des articles R.181-12 et suivants du Code de l'Environnement. Cette étude d'incidence est l'objet du présent document.



PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE

La scierie a été exploitée pendant 60 ans par une entreprise familiale (Famille GUIRAND). Elle a été reprise en 2017 par 3 de ses salariés.

L'ÉQUIPE

La scierie compte 5 salariés : un scieur de tête, un responsable d'approvisionnement, un personnel administratif et deux employés polyvalents.

LES CLIENTS

- Particuliers
- Professionnels locaux : charpentiers, menuisiers, secteur du bâtiment, grossistes)
- Autres professionnels : grossistes internationaux

L'APPROVISIONNEMENT

La scierie principalement avec l'Office Nationale des Forêt, des exploitants forestiers locaux et une société d'exploitation de la région. Utilisation d'essences locales (mélèze, sapin, épicéa, pin).

LES OUTILS DE PRODUCTION

- Chariot de tronçonnage
 - Scie de tête
 - Scie de reprise
 - Déligneuse
 - Séchoir
- Raboteuse 4 faces

LES PRODUITS FINIS



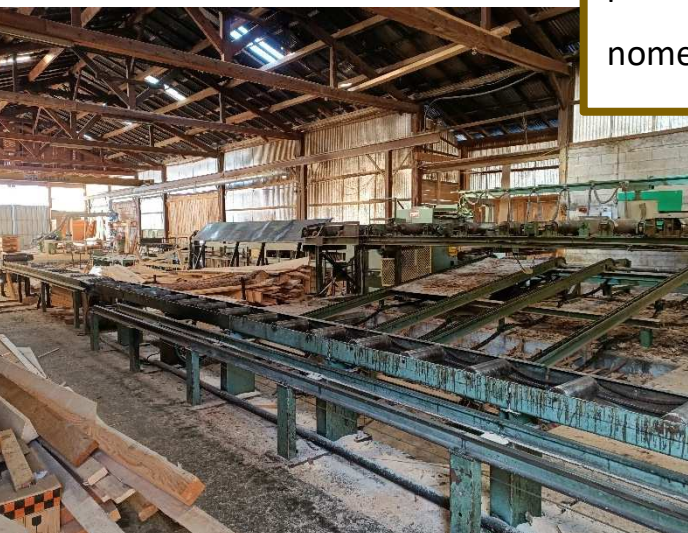
Bois bûche
Bois de chauffage
Bardeaux toiture
Bardeaux parquet
Débit palettes

Fagots
Débit poutres
Chanlattes
Sciure
Plots

LA SCIERIE DE VILLARS-COLMARS

- Approvisionnement en bois et stockage sur le parc à grumes
- Récupération des grumes par le chariot de tronçonnage
- Si nécessaire, séchage du bois dans le séchoir
- Passage au niveau de la scie de tête
- Passage au niveau de la scie de reprise
- Délignage, récupération et séparation des produits calibrés
- Rabotage selon les commandes
- Constitution de stocks de produits finis non traités
- Si besoin, trempage et séchage des produits devant être traités
- Stockage et évacuation des produits finis

Activité de traitement du bois relevant du régime de **Autorisation** au titre de la **rubrique 2415-1** "Installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés" de la nomenclature des ICPE → **17 m³**



LA SCIERIE DE VILLARS-COLMARS

AUTRES ACTIVITÉS CLASSÉES

ATELIER DE TRAVAIL DU BOIS

Puissance totale des machines : **248,4 kW**

Activité soumise à **Déclaration**

STOCKAGE DE BOIS

Volume maximal de bois stocké au sein du site : **2 000 m³**

Activité soumise à **Déclaration avec contrôle périodique**

STOCKAGE DE GPL

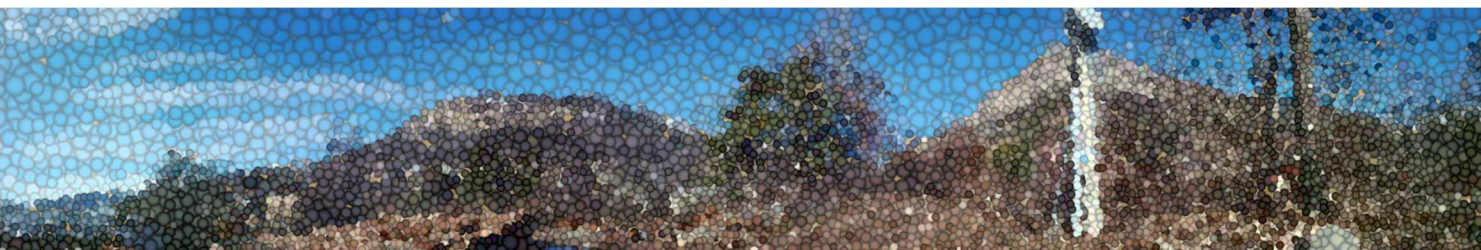
GPL permettant d'alimenter le brûleur qui chauffe le séchoir à bois

Quantité stockée au sein du site : **1 cuve aérienne de 6 t**

Activité soumise à **Déclaration avec contrôle périodique**

AUTRES ACTIVITÉS NON CLASSÉES

- Alimentation des engins en carburant
- Combustion via le brûleur chauffant le séchoir
- Bac de traitement contenant de l'HEXABAC F1 NCT
- Cuve de GNR



POURQUOI CETTE RÉGULARISATION ?

- Maintien d'une activité existante et pérenne dans la commune,
- Absence de modification des modalités d'exploitation actuelles,
- Activité historique générant peu de nuisances sur l'environnement proche et les habitations (bruits, poussières, rejets, trafic, etc.),
- Activité restant dans les mêmes limites spatiales qu'aujourd'hui,
- Scierie intégrée dans le paysage local,
- Volonté de la commune de conserver cette activité artisanale,
- Compatibilité avec les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme,
- Compatibilité avec le Plan de Prévention des Risques de la commune,
- Compatibilité avec la Loi Montagne,
- Compatibilité avec les documents de gestion des eaux (SDAGE Rhône-Méditerranée, SAGE Verdon, Contrat de rivière Verdon),
- Compatibilité avec les plans de gestion écologique (SRCE PACA, DOCOB Natura 2000

